



PROCESSUS D'EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 aout 2023

PROCESSUS D'EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration utilisera les indicateurs ci-dessous pour analyser le rendement du conseil d'administration au cours de l'année précédente. Pour les indicateurs quantitatifs, le président attribuera une note. Pour les indicateurs qualitatifs, le président doit rédiger un paragraphe décrivant le rendement du conseil d'administration. Si nécessaire, le président peut aussi attribuer une note quantitative subjective aux indicateurs qualitatifs, mais il doit expliquer son raisonnement pour permettre des comparaisons ultérieures.

- Participation au conseil d'administration (quantitatif). Le président mesurera le taux de présence de chaque administrateur(trice) aux réunions tout au long de l'année.

Nom de l'administrateur(trice)	Nombre de réunions auxquelles la personne a assisté

- Participation et engagement (quantitatif). Le président évalue subjectivement le niveau et la qualité de la participation active et de l'engagement des administrateurs au cours des réunions et des discussions. Cette mesure peut inclure les contributions, les questions et l'implication dans les processus de prise de décision.

Nom de l'administrateur(trice)	Participation et engagement (sur 5)

- Participation aux comités (quantitatif). Le président évalue la participation de chaque administrateur(trice) aux comités du conseil d'administration. Il évalue leur niveau d'engagement, leur participation aux réunions des comités et la qualité de leurs contributions aux travaux des

PROCESSUS D'EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

comités. Le président se consulte avec les autres membres de chaque comité pour déterminer la note de participation d'un(e) administrateur(trice) à un comité.

Nom de l'administrateur(trice)	Participation aux comités (sur 5)

- Réalisation des objectifs stratégiques (qualitatif). Le président évalue les progrès accomplis par le conseil d'administration dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation au cours de l'année écoulée. Il évalue aussi l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a soutenu la mise en œuvre des initiatives stratégiques.
- Contrôle financier (qualitatif). Le président évaluera les activités de supervision financière du conseil d'administration, notamment l'approbation du budget, l'examen des rapports financiers et le respect des politiques et contrôles financiers.
- Développement du conseil d'administration (qualitatif). Le président évalue l'engagement du conseil d'administration en matière de formation continue et de développement. Il examine la participation du conseil d'administration à des programmes de formation, des ateliers ou des conférences visant à améliorer l'efficacité et les connaissances du conseil d'administration.
- Relations avec les parties prenantes (qualitatif). Le président examinera les efforts déployés par le conseil d'administration pour établir et entretenir des relations avec les principales parties prenantes, telles que les membres, les commanditaires, les partenaires et la communauté sportive au sens large.
- Efficacité de la gouvernance (qualitatif). Le président évaluera l'adhésion du conseil d'administration aux principes de gouvernance et aux pratiques exemplaires, ainsi que son respect des règlements, des politiques et des obligations légales.
- Auto-évaluation (quantitatif). Le président mènera un sondage d'auto-évaluation afin de recueillir les commentaires des administrateurs individuels sur leurs propres rendements et sur la dynamique générale du conseil d'administration. (Voir ci-dessous)

CONSEIL D'ADMINISTRATION - AUTO-EVALUATION

Les administrateurs sont encouragés à évaluer régulièrement leurs propres rendements et leur contribution à l'organisation. Cet outil d'auto-évaluation doit être offert aux administrateurs par le président et les résultats doivent être compilés par le personnel ou un tiers indépendant. Un résumé des résultats peut être distribué aux administrateurs. Les résultats de l'outil d'auto-évaluation permettront d'identifier les forces et les faiblesses du conseil d'administration dans son ensemble et des administrateurs à titre individuel.

Entourez la réponse qui reflète le mieux votre opinion. L'échelle d'évaluation pour chaque affirmation est la suivante :

Pas du tout d'accord (1); Pas d'accord (2); D'accord (3); Tout à fait d'accord (4).

Fonctionnement du conseil d'administration	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
L'organisation respecte la législation en vigueur.	1	2	3	4
Le conseil d'administration approuve les politiques et les procédures de l'organisation.	1	2	3	4
Le conseil d'administration approuve le mandat des comités de l'organisation.	1	2	3	4
Les administrateurs participent activement à l'élaboration des objectifs stratégiques de l'organisation.	1	2	3	4
Les administrateurs sont conscients de chacune de leurs responsabilités.	1	2	3	4
Les administrateurs communiquent entre eux de manière efficace.	1	2	3	4
Le conseil d'administration est conscient de la situation financière de l'organisation.	1	2	3	4
Le conseil d'administration travaille bien avec les membres.	1	2	3	4
Le conseil d'administration collabore bien avec d'autres organisations de sport.	1	2	3	4
Le conseil d'administration travaille bien avec les commanditaires et les autres organismes de financement.	1	2	3	4

NOTE GLOBALE (additionner les chiffres encadrés)

Faible (10 à 20)

Satisfaisant (21 à 33)

Excellent (34 à 40)

PROCESSUS D'EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions du conseil d'administration	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
Les ordres du jour des réunions sont fournis en temps voulu à tous les administrateurs.	1	2	3	4
Les rapports sont fournis à temps à tous les administrateurs avant les réunions.	1	2	3	4
Le président préside les réunions de manière efficace.	1	2	3	4
Les administrateurs ont la possibilité de contribuer et de participer aux réunions.	1	2	3	4
Tous les administrateurs se présentent préparés aux réunions.	1	2	3	4
Tous les administrateurs respectent la confidentialité des affaires et des délibérations du conseil d'administration.	1	2	3	4
Tous les administrateurs déclarent systématiquement tout conflit d'intérêts.	1	2	3	4
Tous les administrateurs soutiennent les décisions majoritaires du conseil d'administration et parlent d'une seule voix.	1	2	3	4
Tous les administrateurs se comportent de manière conforme aux politiques de l'organisation (par exemple, le Code de conduite).	1	2	3	4
Le conseil d'administration prend des décisions de manière objective et collaborative dans l'intérêt de l'organisation.	1	2	3	4

NOTE GLOBALE (additionner les chiffres encadrés)

Faible (10 à 20)
 Satisfaisant (21 à 33)
 Excellent (34 à 40)

PROCESSUS D'EVALUATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Moi-même en tant qu'administrateur(trice)	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
Je suis conscient(e) de ce que l'on attend de moi en tant qu'administrateur(trice).	1	2	3	4
Je lis les procès-verbaux, les rapports des comités et tous les points de l'ordre du jour avant chaque réunion.	1	2	3	4
Je participe à des comités sur demande ou sur désignation.	1	2	3	4
Je connais les règlements administratifs et les politiques de l'organisation.	1	2	3	4
Je comprends la situation financière de l'organisation.	1	2	3	4
Je déclare toujours tout conflit d'intérêts.	1	2	3	4
Je soutiens les décisions du conseil d'administration quand elles sont prises, même si je ne suis pas d'accord avec elles.	1	2	3	4
Je représente tous les membres.	1	2	3	4
Je comprends mes obligations légales en tant que qu'administrateur(trice).	1	2	3	4
Je suis un(e) membre important(e) du conseil d'administration.	1	2	3	4

NOTE GLOBALE (additionner les chiffres encadrés)

Faible (10 à 20)
 Satisfaisant (21 à 33)
 Excellent (34 à 40)

CONSEIL D'ADMINISTRATION - ÉVALUATION DES COMPETENCES

Évaluez votre niveau d'engagement, de compétence ou d'expertise dans chacun des domaines suivants. Indiquez un X dans la case appropriée. Soyez honnête. Les résultats seront compilés et votre réponse restera anonyme.

	Élevé	Moyen	Faible / S.O.
Croyance en / soutien des objectifs			
Expérience au sein de conseils d'administration d'organisations à but non lucratif			
Connaissance du secteur du judo amateur			
Gestion financière			
Collecte de fonds			
Commandite			
Ressources humaines			
Technologie / TI			
Leadership			
Juridique			
Lobbying / Défense des intérêts			
Marketing / Relations publiques			
Gestion des organisations			
Gestion des risques			
Planification stratégique			

Approuvé par le conseil d'administration, le 25 août 2023